



SAISON 2023-2024 ADULTES ADHÉSION

MEMBRE ACTIF 45,00 €

- 5 € à partir du deuxième membre de la famille inscrit

SYMPATHISANT 10,00 €

chèque

espèces

ATELIERS DE DANSES BRETONNE

- | | | |
|--|----------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> Débutants | vendredi 19h30-20h30 | salle de danse du Family |
| <input type="checkbox"/> Intermédiaires /Confirmés | mardi 20h30-22h00 | salle de danse du Family |

ATELIER DE CHANT À DANSER

Maison de quartier de Kergreis

- | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Débutants | lundi 20h00-21h00 tous les 15 jours | |
| <input type="checkbox"/> Confirmés | lundi 20h30-21h30 tous les 15 jours | (ou un seul cours selon les effectifs) |

COURS DE BRODERIE

- Tous niveaux (y compris débutants)

Les mercredis de 20h à 22h maison de quartier de Kergreis

GROUPES SCENIQUES

- | | | |
|---|---|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Dañserien an Elorn | le 1 ^{er} vendredi du mois 20h30-22h30 | salle de danse du Family |
| <input type="checkbox"/> Eskell an Elorn | vendredi 20h30-22h30 | salle La Fabrik à Saint-Ernel |

Caution costumes : femme 300,00 € – homme 200,00 €

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONE FIXE :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

E-MAIL :

DATE DE NAISSANCE :

PROFESSION :

Important :

- *Le port des chaussures est interdit dans la salle de danse du Family : prévoir des chaussons ou ballerines ou chaussettes ...*
- *Toute personne doit s'assurer de ne pas avoir de contre-indication à la pratique de la danse bretonne.*
- *En s'inscrivant à Eskell an Elorn, chaque membre abandonne son droit à l'image, la propriété intellectuelle de ses réalisations au profit de l'association, ainsi que tous les droits en découlant*

J'ai pris connaissance et je m'engage à respecter les conditions sanitaires mises en place.

En devenant adhérent à Eskell An Elorn, je deviens adhérent à la confédération Kenleur.

Date et signature